

COMMUNE DE CRISOLLES



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 27 FEVRIER 2025 A 19 HEURES 30

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-sept février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du Conseil Municipal de Crisolles, sous la présidence de Monsieur Gérard DELANEF, le Maire.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a été nécessaire de faire un virement de crédit afin de pouvoir abonder l'OP N° 032023 ayant un solde négatif de - 133.67 €. Le dépassement de crédit budgétaire a été abondé de la façon suivante :

De l'OP N° 032024 de l'article 2158 pour un montant de -133.67 € vers l'OP 032023 de l'article 2157 pour un montant de + 133.67 €.

Étaient présents :

<input checked="" type="checkbox"/> Gérard DELANEF	<input checked="" type="checkbox"/> Hervé BAROYER	<input type="checkbox"/> Rachel PEREIRA ARAUJO
<input checked="" type="checkbox"/> Gérard HARCHAOUI	<input checked="" type="checkbox"/> Jean BARRE	<input type="checkbox"/> Malika THIERRY
<input checked="" type="checkbox"/> Virginie BELLET	<input checked="" type="checkbox"/> Aude M'BANGAS	<input checked="" type="checkbox"/> Sylvain BAROYER
<input checked="" type="checkbox"/> Alain POREE DU BREIL	<input checked="" type="checkbox"/> Line MERLIER	<input type="checkbox"/> Nicolas POULAIN
<input checked="" type="checkbox"/> Christian MERLIER	<input checked="" type="checkbox"/> Laurence BOITEUX	

Absent(s) ayant donné procuration :

- Nicolas POULAIN donne pouvoir à Alain PORÉE DU BREIL

Absent (s) non excusé (s) :

- Rachel PEREIRA ARAUJO

Absent(s) excusé(s)

- Malika THIERRY

Le QUORUM est atteint, la séance est ouverte à 19 h 30

Approbation du PV de la réunion du Conseil Municipal du 6 Décembre 2024 et du PV pour absence de quorum lors de la réunion du Conseil Municipal du 21 Février 2025. La séance de ce jour aura lieu même si le quorum n'est pas atteint s'agissant de la 2^{ème} convocation.

Nomination d'un secrétaire de séance :

Madame Virginie BELLET est nommée secrétaire de séance.

COMMUNE DE CRISOLLES



DELIBERATION 01-2025 : PARTICIPATION AU VOYAGE SCOLAIRE EN ALLEMAGNE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de délibérer sur la participation au voyage pédagogique en Allemagne prévu du 4 au 9 Mai 2025, par le Collège de Guiscard Le montant du voyage payé par les familles étant de 448.21 € par élève. (voir document joint) Versement aux familles 30% du coût demandé, plafonné à 250 Euros (5 élèves).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par :

Noms et prénoms des votants		
Nombre de voix POUR	12	Gérard DELANEF, Gérard HARCHAOUI, Virginie BELLET, Alain PORÉE DU BREIL, Christian MERLIER, Hervé BAROYER, Jean BARRE, Aude M'BANGAS, Line MERLIER, Laurence BOITEUX, Sylvain BAROYER, Nicolas POULAIN
Nombre de voix CONTRE	0	
Nombre d' ABSTENTION	0	

des membres présents et représentés, décide :

Article 1 : D'accepter de verser aux familles 30% du coût demandé, plafonné à 250 € pour le voyage pédagogique en Allemagne prévu du 4 au 9 Mai 2025 par le Collège de Guiscard,

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces affaires et le charge de l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION 02-2025 : POUR LE PASSAGE AUX LEDS DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre une délibération concernant les travaux de rénovation et de passage aux LEDS de l'éclairage public et à la pose de prises d'illumination de la Commune.

Le coût de l'opération est évalué à 131 202.29 euros HT, qui est de la compétence du Sézéo, le devis comprenant le renforcement de l'éclairage public Impasse des Joies et devant le commerce Proxi et la pose de 10 prises pour les illuminations de fin d'année.

Sur le montant total de 131 202.29 euros HT, la somme de 99 997.94 euros HT sera pris en charge par Sézéo et la contribution financière pour la Commune sera de 31 204.35 euros HT. (voir documents joints).

Hervé BAROYER pose la question de l'économie faite à l'année.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par :

COMMUNE DE CRISOLLES



Noms et prénoms des votants		
Nombre de voix POUR	12	Gérard DELANEF, Gérard HARCHAOUI, Virginie BELLET, Alain PORÉE DU BREIL, Christian MERLIER, Hervé BAROYER, Jean BARRE, Aude M'BANGAS, Line MERLIER, Laurence BOITEUX, Sylvain BAROYER, Nicolas POULAIN
Nombre de voix CONTRE	0	
Nombre d' ABSTENTION	0	

des membres présents et représentés, décide :

Article 1 : d'Accepter le passage aux leds de l'éclairage public et la pose de 10 prises d'illumination de fin d'année pour un montant total de 31 204.35 € HT à la charge de la commune.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces affaires et le charge de l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION : 03-2025 : SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC SEZEO POUR LE PASSAGE AUX LEDS DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que pour le projet de rénovation et passage aux leds de l'éclairage public et la pose de prises d'illumination de fin d'année pour la somme de 31 204.35 € HT, à la charge de la Commune, il convient de prendre une délibération pour signer la convention avec SEZEO(voir document joint).

Le devis englobant le passage aux leds et renforcement de l'éclairage public Impasse des Joies et devant la supérette, et la pose de 10 prises pour les illuminations de fin d'année.

Avec un coût de l'opération chiffrée à 131 202.29 € HT, la somme de 99 997. 94 euros HT sera pris en charge par Sézéo et le reste à charge pour la Commune sera de 31 204.35 euros HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par :

Noms et prénoms des votants		
Nombre de voix POUR	12	Gérard DELANEF, Gérard HARCHAOUI, Virginie BELLET, Alain PORÉE DU BREIL, Christian MERLIER, Hervé BAROYER, Jean BARRE, Aude M'BANGAS, Line MERLIER, Laurence BOITEUX, Sylvain BAROYER, Nicolas POULAIN
Nombre de voix CONTRE	0	
Nombre d' ABSTENTION	0	

des membres présents et représentés, décide :

Article 1 : D'approuver la signature de la convention avec Sézéo pour le passage aux leds de l'éclairage public et la pose de 10 prises pour l'illumination de fin d'année, pour un montant de 31 204.35 € HT à la charge de la commune.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces affaires et le charge de l'exécution de la présente délibération.



DELIBERATION 04-2025 : VENTE D'UNE REMORQUE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une délibération afin de vendre une remorque et propose de la vendre pour 500 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par :

Noms et prénoms des votants		
Nombre de voix POUR	12	Gérard DELANEF, Gérard HARCHAOUI, Virginie BELLET, Alain PORÉE DU BREIL, Christian MERLIER, Hervé BAROYER, Jean BARRE, Aude M'BANGAS, Line MERLIER, Laurence BOITEUX, Sylvain BAROYER, Nicolas POULAIN
Nombre de voix CONTRE	0	
Nombre d' ABSTENTION	0	

des membres présents et représentés, décide :

Article 1 : D'accepter la vente de la remorque pour un montant de 500 euros.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces affaires et le charge de l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION 05-2025 : RENOUELEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL POUR LE POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE D'ENTRETIEN

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il convient de prendre une délibération concernant le renouvellement du contrat de travail d'adjoint technique d'entretien C1, emploi permanent d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps complet de 17H30, de MME Assa COULIBALY

Monsieur le Maire propose donc aux membres de l'Assemblée d'approuver le renouvellement du contrat de travail en tant d'adjoint technique C1 à temps non-complet à compter du 1 er Juin 2025 jusqu'au 31 Mai 2026

La question du CDI est soulevée car son contrat est à moins de 20 heures. Le point sur le renouvellement du contrat de travail pour le poste d'adjoint technique d'entretien C1, pour Mme Assa COULIBALY est ajourné, et la question sera posée au centre de gestion et sera soulevée au prochain conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par :

Noms et prénoms des votants		
Nombre de voix POUR		
Nombre de voix CONTRE		
Nombre d' ABSTENTION		

des membres présents et représentés, décide :



Article 1 : Décide d'ajourner la délibération et de ne pas la voter et elle sera repropagée au prochain conseil municipal après instructions auprès du centre de gestion.

Article 2 : N'autorise pas Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces affaires et ne pas exécuter la présente délibération.

DELIBERATION 06-2025 : RENOUELEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL POUR LE POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE D'ENTRETIEN DES LOCAUX

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de prendre une délibération concernant le renouvellement du contrat de travail, de Mme Marie-Line LE TOULOUZER qui est à échéance au 01/06/2025, pour une période de 1 an, soit du 01/06/2025 au 31/05/2026, engagée à temps non complet pour assurer les fonctions d'Adjoint technique d'entretien des locaux

Le responsable de ce poste est engagé à temps non complet et sera astreint à une durée hebdomadaire de 15 heures.

Il sera chargé des fonctions d'agent technique polyvalent, nettoyage des locaux de la Maison des Associations.

La rémunération et la durée de carrière de cet agent seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour le cadre d'emploi concerné

Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au budget 2025.

Le point sur le renouvellement du contrat de travail pour le poste d'adjoint technique d'entretien des locaux concernant Mme Marie-Line LE TOULOUZER est ajourné car il faut prévoir un contrat sur 3 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par :

Noms et prénoms des votants		
Nombre de voix POUR		
Nombre de voix CONTRE		
Nombre d' ABSTENTION		

des membres présents et représentés, décide :

Article 1 : D'ajourner la délibération et de ne pas la voter car il faudra prévoir un contrat de 3 ans, et la délibération sera repropagée au prochain conseil municipal.

Article 2 : De ne pas autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces affaires et ne pas exécuter la présente délibération.

DELIBERATION 07-2025 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une délibération concernant la demande de subvention reçue par L'association des donneurs de sang. (voir document joint).

COMMUNE DE CRISOLLES



Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par :

Noms et prénoms des votants		
Nombre de voix POUR	12	Gérard DELANEF, Gérard HARCHAOUI, Virginie BELLET, Alain PORÉE DU BREIL, Christian MERLIER, Hervé BAROYER, Jean BARRE, Aude M'BANGAS, Line MERLIER, Laurence BOITEUX, Sylvain BAROYER, Nicolas POULAIN
Nombre de voix CONTRE	0	
Nombre d' ABSTENTION	0	

des membres présents et représentés, décide :

Article 1 : D'accepter la demande de subvention de l'association des donneurs de sang et d'en fixer le montant à 150 €.et de provisionner la somme de 150 € au compte 65748, sous réserve de recevoir le bilan financier de l'exercice N-1 ainsi que le CERFA.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces affaires et le charge de l'exécution de la présente délibération

DELIBERATION 08-2025 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION CLUB DE L'AMITIE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une délibération concernant la demande de subvention reçue par L'association Club de l'amitié. (voir documents joints)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par :

Noms et prénoms des votants		
Nombre de voix POUR	12	Gérard DELANEF, Gérard HARCHAOUI, Virginie BELLET, Alain PORÉE DU BREIL, Christian MERLIER, Hervé BAROYER, Jean BARRE, Aude M'BANGAS, Line MERLIER, Laurence BOITEUX, Sylvain BAROYER, Nicolas POULAIN
Nombre de voix CONTRE	0	
Nombre d' ABSTENTION	0	

des membres présents et représentés, décide :

Article 1 : D'accepter la demande de subvention de l'association Club de l'Amitié d'un montant de 1500 € et de provisionner la somme de 1500 € au compte 65748 sous réserve de recevoir le bilan financier de l'exercice N-1 ainsi que le CERFA .

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces affaires et le charge de l'exécution de la présente délibération

COMMUNE DE CRISOLLES



DELIBERATION 09-2025 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre une délibération suite à la demande de subvention déposée par L'APE, pour un montant de 1000 €. (Voir documents joints).
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par :

Noms et prénoms des votants		
Nombre de voix POUR	12	Gérard DELANEF, Gérard HARCHAOUI, Virginie BELLET, Alain PORÉE DU BREIL, Christian MERLIER, Hervé BAROYER, Jean BARRE, Aude M'BANGAS, Line MERLIER, Laurence BOITEUX, Sylvain BAROYER, Nicolas POULAIN
Nombre de voix CONTRE	0	
Nombre d' ABSTENTION	0	

des membres présents et représentés, décide :

Article 1 : D'accepter la demande de subvention de l'association les parents d'élèves et de provisionner la somme de 1000 € au compte 65748 sous réserve de recevoir le bilan financier de l'exercice N-1 ainsi que le CERFA .

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces affaires et le charge de l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION 10-2025 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION LES PETITES MAINS DE CRISOLLES

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre une délibération suite à la demande de subvention déposée par L'association les Petites mains de Crisolles, pour un montant de 1000 €. (Voir documents joints).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par :

Noms et prénoms des votants		
Nombre de voix POUR	12	Gérard DELANEF, Gérard HARCHAOUI, Virginie BELLET, Alain PORÉE DU BREIL, Christian MERLIER, Hervé BAROYER, Jean BARRE, Aude M'BANGAS, Line MERLIER, Laurence BOITEUX, Sylvain BAROYER, Nicolas POULAIN
Nombre de voix CONTRE	0	
Nombre d' ABSTENTION	0	

des membres présents et représentés, décide :

Article 1 : D'accepter la demande de subvention de l'association les parents d'élèves et de provisionner la somme de 1000 € au compte 65748 sous réserve de recevoir le bilan financier de l'exercice N-1 ainsi que le CERFA.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces affaires et le charge de l'exécution de la présente délibération.



QUESTIONS DIVERSES

- Comptage de la vitesse Rue Neuve et Rue de Belle Croix
Question du feu rouge, des chicanes, des emplacements de parking sur la route, question de l'étude de la vitesse.
Ecluses proposées : étude de traçage soulevée.
- Voir pour le passage à la Fibre : question de la fibre chez Orange pro.
- Messe du maquis le 22 Juin 2025.
- Brocante le 29 Juin 2025 par l'association TEAM SENSAS PECHE.
- Fête foraine les 11 et 12 Octobre 2025
- Courrier de la région Haut-de-France accordant une subvention de 30 225 e pour le financement de la création du Mémorial Noyonnais de la Résistance e de la Déportation de la guerre 1939-1945.
- Arrêté de la préfecture de l'Oise accordant une subvention de 13 000 € pour le financement de la création du mémorial Noyonnais de la résistance et de la déportation de la guerre 1939-1945.
- Devis de COLVER pour la taille des cyprès Rue Marcel Poulin chiffré à 1603.67 € HT (1924.40 € TTC).
- Courrier de Mr Piart, déformation de la chaussée Rue Honoré Mazier et Gaston Devulder. Un devis va être fait.
- Question des panneaux « réservé à la clientèle » à installer sur le parking des commerces et emplacement réservé aux pompes funèbres.
- Question de l'aire de jeux qui se dégrade.
- Stéphanie du Commerce Proxi demande un évier plutôt qu'un lavabo.
- Questions des festivités : Pâques, cartes cadeaux pour les jeunes, feu d'artifice, manque des bénévoles et de volonté du Conseil Municipal.
-

Fin de la séance à 21 h 15

**Le secrétaire de séance
Virginie BELLET**

**Le Maire
Gérard DELANEF**

